

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 AVRIL 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-57

OBJET : Budget annexe assainissement en délégation de service public - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 et constatation des résultats

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	7
Absents	4

Votants	85
Abstention	10
Suffrages exprimés	75
Pour	75
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

Absents :

Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Déborah MUNZER.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

OBJET : Budget annexe assainissement en délégation de service public - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 et constatation des résultats

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.5211-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU le décret n°67-945 du 24 octobre 1967 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et la circulaire d'application du 12 décembre 1978,

VU l'arrêté du 27 août 2002 relatif à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux,

VU la circulaire du 31 décembre 2002 relative à l'harmonisation des comptabilités M4 applicables dans le secteur public local à caractère industriel et commercial avec la comptabilité M14,

VU, ensemble, le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement en délégation de service public pour l'exercice 2020,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe assainissement en délégation de service public établi par le comptable public, approuvé par une délibération précédente du présent Conseil de Territoire du 6 avril 2021,

VU le document budgétaire réglementaire M49 annexé,

CONSIDERANT la conformité des résultats de la section d'investissement et de la section d'exploitation entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement en délégation de service public,

CONSIDERANT qu'en application des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois s'est retiré au moment du vote,

VU l'avis du Bureau du Territoire du 23 mars 2021,

VU l'avis de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'EPT Paris Est Marne & Bois de la présentation du compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe assainissement en délégation de service public, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210406-DC2021-57-BF
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

ARTICLE 2 :

APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2020 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2020 (hors restes à réaliser)	+87 676,17 €
Dont section d'exploitation	657 103,84 €
Dont section d'investissement	-569 427,67 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2020	+0,00 €
Dont recettes.....	0,00 €
Dont dépenses.....	0,00 €
Résultat net de l'exercice 2020 (avec restes à réaliser)	+87 676,17 €
Dont section d'exploitation	657 103,84 €
Dont section d'investissement	-569 427,67 €

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le